

Conseil communal

Le compte rendu de la séance du 2 mars.

Le Conseil semble avoir pris sa vitesse de croisière, on ne peut que s'en réjouir. Il faudra un peu moins de 2h aux conseillers pour emballer les 39 points « publics » de l'ordre du jour.

« Les points sont tous discutés dans les commissions techniques. On s'arrête ce soir uniquement sur ceux pour lesquels les conseillers souhaitent interpeller le Collège », résume le président Cedric du Monceau.

Nouvelle identité visuelle

La bourgmestre Julie Chantry annonce que la Ville va se doter d'un nouveau logo (NDLR : il en sera question dans le dossier du prochain Bulletin communal). Les conseillers doivent approuver la quote-part communale (8000€ tvac), dans le cadre d'un marché - géré par la Gestion Centre Ville (GCV) de Louvain-la-Neuve - passé avec un bureau de graphisme.

Après plusieurs années de réflexion, le processus est arrivé à terme, avec la création de deux logos : un « institutionnel » pour la Ville, un autre « image de marque » pour ses partenaires.

La bourgmestre assume « un fonctionnement un peu particulier ». Un marché classique géré par la Ville impose un appel d'offres, un cahier des charges... Ici, c'est la Gestion Centre Ville qui a géré le marché et la Ville y participe avec une quote-part.

« Le montant de cette quote-part aurait dû passer plus tôt en Conseil communal pour approbation, et non pas seulement maintenant qu'on arrive au bout de la procédure. Nous portons donc la responsabilité de cette erreur administrative. Mais pour une somme finalement peu importante », précise Julie Chantry.

Les conseillers de la minorité s'abstiennent en raison de ce fonctionnement un peu particulier. Ils reconnaissent toutefois l'importance pour la Ville de se doter d'une nouvelle identité visuelle et remarquent que la somme engagée est raisonnable. Le conseiller Stéphane Vanden Eede invite le Collège à bien définir quand sera utilisé le blason (NDLR : en illustration de ce compte rendu), le logo institutionnel et le logo « image de marque ». Il espère que les quatre entités de la commune se retrouveront dans la nouvelle image.

La bourgmestre reconnaît que le blason représente une forme d'officialité et de ce fait, reste un emblème de la Ville. Elle « creusera l'affaire » pour confirmer dans quel cas celui-ci continuera d'être utilisé.

Prime logement

La bourgmestre évoque la prime instaurée l'an dernier pour favoriser l'acquisition d'un logement par les jeunes, sur le territoire communal. « Elle se calquait sur la prime provinciale, dont on doublait le montant », rappelle Julie Chantry. « La Province a décidé de supprimer cette prime en 2021. Nous avons donc revu nos critères d'attribution et décidé de monter la valeur vénale du bien à 330.000€. » Quelque 25.000€ sont prévus au budget, cette année.

En 2020, seuls trois candidats ont bénéficié de la prime communale: il faut en faire une meilleure publicité.

« Pourquoi ne pas en parler aux notaires, aux architectes et aux agences immobilières ? », suggère Florence Vancappellen, qui signale que le groupe Kayoux souhaite voir s'organiser un débat plus large sur la question du logement. Son colistier Stéphane Vanden Eede remarque qu'une prime peut avoir un effet pervers : elle conduit à une hausse des prix. Il faudrait réfléchir à d'autres modes de soutien.

La conseillère Bénédicte Kaisin regrette des conditions très restrictives. Il faudrait monter l'âge limite des bénéficiaires à 40 ans au lieu des 36/37 ans prévus, pour laisser 3 ans de plus aux candidats afin de constituer des économies. Le conseiller Jacques Otlet (qui s'abstiendra) remarque que la Régie foncière provinciale a mis la barre à 40 ans pour l'octroi de ses aides, et envisage de la pousser à 45 ans. Sans quoi, on aide les jeunes qui ont déjà la chance d'être aidés par leurs parents... il faut pouvoir soutenir les autres.

La bourgmestre s'engage à revoir les conditions d'octroi ces prochaines années, s'il s'avère que celles-ci sont trop restrictives. La Province a octroyé 15 primes à ces conditions-là, l'an dernier, la Ville devrait donc pouvoir aider un nombre de candidats similaire. Considérant la prime de 100€ par mois pendant 3 ans, avec de nouveaux candidats chaque année, le budget de 25.000€ ne permet pas d'en aider beaucoup plus que 15.

Plan de Cohésion Sociale

L'échevin en charge des Affaires sociales Benoît Jacob demande aux conseillers d'approuver les rapports d'activités et financiers 2020 du Plan de Cohésion Sociale (PCS). La crise sanitaire a malheureusement réduit le nombre d'activités organisées dans les quartiers, mais on peut quand même citer Place aux Artistes, les stages pour les jeunes en collaboration avec le Centre sportif CSLI des Coquerées, les promenades au départ de la Chapelle aux Sabots, les cours de gymnastique douce... L'échevin évoque aussi la coordination des aides alimentaires et la volonté de créer un « agora-space » à Lauzelle. Une réunion est prévue en mars, pour mesurer l'impact des choix du PCS. La conseillère Mia Dani s'en réjouit, puisqu'elle avait sollicité la mise sur pied d'un groupe de travail sur ce thème, en décembre.

Le conseiller Jacques Otlet annonce qu'il s'abstiendra, « absolument pas convaincu de l'utilité de ce service, dont le budget annuel est de 140.000€ ».

L'échevin évoque 90.000€ de subsides pour un service qui fait un super travail dans les quartiers sociaux. Ce travail sera d'autant plus précieux cette année, alors que de plus en plus d'habitants souffrent d'isolement.

La conseillère Cécilia Torres félicite l'excellent travail réalisé au bénéfice des enfants, des femmes... et aussi des hommes !

La présidente du CPAS Marie-Pierre Lewalle ajoute que le PCS aide énormément le CPAS.

5 abstentions (3 OLLN2.0 et 2 Kayoux).

L'échevin demande encore aux conseillers d'approuver la convention de partenariat avec l'ASBL « Plateforme pour le Service Citoyen » pour l'organisation de stages au sein des services communaux et paracommunaux. Deux jeunes en service citoyen aideront les enseignants de l'école de Lauzelle.

Voirie et culture

L'échevin de la Mobilité David da Câmara Gomes demande d'approuver la convention entre la Ville et la Province pour des aménagements « points nœuds » à la rue Montauray, pour les cyclistes.

Le conseiller Dominique Bidoul regrette que beaucoup de véhicules automobiles circulent sur les chemins de remembrement : il faudrait les en empêcher. L'échevin prend note.

En charge de la culture également, l'échevin demande aux conseillers d'approuver le soutien de la Ville au Centre Culturel du Brabant Wallon (CCBW) pour les années 2022-2026. Il s'agit d'une cotisation de 10 centimes d'€/habitant.

La conseillère Mia Dani remarque que l'aide de la Ville au CCBW n'a jamais été indexée. Le CCBW contraint de faire face à une diminution du subside provincial, peut-on envisager que la Ville « Pôle culturel » augmente sa participation à 30 centimes par habitant ?

David da Câmara Gomes annonce que le Collège recevra la direction du CCBW le 11 mars, pour débattre de la possibilité de rejoindre Genappe et Wavre - qui ont déjà augmenté leur contribution - dans leurs efforts (NDLR : le 18 mars, le Collège décidera de tripler la dotation de la Ville au CCBW, en la fixant à 0,3€/habitant).

Aide au secteur économique

L'échevin des Finances Philippe Delvaux communique la décision du Collège de venir en aide au secteur économique touché de plein fouet par la crise sanitaire. La Ville ne sollicitera pas, pour toute l'année 2021, la redevance sur l'occupation d'un emplacement sur les marchés (elle l'avait fait pour 6 mois en 2020), ni la redevance sur l'occupation du domaine public pour les terrasses horeca (comme en 2020), ni la taxe pour les nuitées des hôtels et chambres d'hôtels. Ces trois mesures représentent un effet ou « manque à gagner » d'un peu plus de 214.000€, que la Ville espère couvrir avec un subside de la Wallonie.

Le conseiller Cédric Jacquet remarque qu'en plus des conséquences de la crise sanitaire, certains commerçants doivent faire face à la hausse du précompte immobilier. D'autres mesures d'aide sont-elles prévues pour « compenser » cette hausse décidée il y a plus d'un an, quand on n'imaginait pas la crise qui allait advenir.

L'échevin Benoît Jacob - qui fait temporairement fonction d'échevin du Commerce - est bien conscient des difficultés rencontrées par les commerçants. Un point sur de nouvelles aides sera inscrit à l'ordre du jour du prochain Conseil.

Quart d'heure de questions

En fin de séance, le conseiller Stéphane Vanden Eede regrette l'annonce de la fermeture de la piscine du Bois des Rêves, « un fleuron du tourisme social de la province qui n'en compte pas beaucoup ».

Jacques Otlet, conseiller provincial, justifie cette décision par les frais de fonctionnement énormes eu égard aux quelques semaines d'ouverture annuelle. Par ailleurs, le public qui fréquente la piscine du Bois des Rêves vient principalement de la région bruxelloise, pas du Brabant wallon. Et la Province doit faire face à une forte augmentation des dépenses pour la zone de secours. Il a fallu faire des choix. Cela dit, la Province envisage de nouvelles activités ludiques dans son domaine : jeux d'eau, minigolf...

Le conseiller Dominique Bidoul a été choqué de voir les images de nombreux jeunes festoyant autour du lac de Louvain-la-Neuve, dans le JT de la RTBF. Que compte faire la bourgmestre, alors que lui s'est fait interpeller un dimanche à 7h30 pour un masque mal mis ?!

La bourgmestre n'a pas eu l'occasion de voir le JT mais a reçu de nombreux messages pour l'en informer. Deux équipes de police sont sur place. Il ne s'agit pas de rassemblements de grands groupes, mais bien de petits groupes qui se présentent comme des co-kotteurs qui font partie de la même bulle.

« Ils sont donc autorisés à ne pas porter le masque. Normalement, il ne faudrait pas être plus de quatre, mais ce n'est pas facile d'intervenir. Je ne dis pas qu'on doit tout permettre, mais à ce stade, où sont-ils mieux : dehors ou dans les kots ? Nous ne sommes pas pour une verbalisation systématique, d'autant que la dimension de tapage n'est pas présente. La police discute avec les groupes et a saisi les baffles portables. Avec deux équipes d'intervention, on n'arrivera pas à faire dégager tout le monde. »

La conseillère Nancy Schroeders rappelle l'interdiction de consommer de l'alcool, pour laquelle il n'y a pas d'excuse possible.

La bourgmestre le reconnaît : il est très difficile de faire respecter cette mesure, pas uniquement à Ottignies-Louvain-la-Neuve.

« L'UCLouvain ne peut-elle pas sensibiliser ses étudiants ? », suggère la conseillère.

Julie Chantry répond que la Ville interpelle régulièrement l'Université à ce sujet, mais ce ne sont pas que des étudiants de l'UCLouvain qui festoient au bord du lac...

Légende

La fermeture de la piscine du Bois des Rêves est évoquée en fin de Conseil. La Province envisage de nouvelles activités ludiques dans son domaine : jeux d'eau, minigolf...